

# Droits et devoirs des parents et des proches au sein des unités d'hospitalisation

La première mission des professionnels de l'hôpital universitaire Robert-Debré est de soigner.

Toutes les familles sont accueillies à l'hôpital et les parents sont partenaires des soins.

Des professionnels accueillent votre enfant 24h/24h pour lui apporter les soins nécessaires à son état de santé, dans un climat de confiance mutuelle et dans son intérêt.

Afin de garantir un bon déroulement du séjour, ces professionnels vous demandent, toutefois, de respecter l'organisation des services et du "vivre ensemble", résumés ci-dessous pour vous, à partir du règlement intérieur et du livret d'accueil de l'établissement.

## Aménagement des chambres

Afin de permettre aux équipes soignantes d'intervenir en toute sécurité auprès de votre enfant, y compris en urgence, il vous est demandé de ne pas changer la disposition de la chambre et de ne pas bloquer les portes afin de garder un accès libre, à la chambre. Afin de garantir le confort de tous, nous vous remercions de respecter le bon état des locaux et des objets à disposition.

## Visites

Les visites dans les chambres sont limitées à deux personnes simultanément, par enfant, de 13h à 20h. Seul un des parents est autorisé à rester toute la nuit auprès de son enfant.

Par mesure d'hygiène, les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis dans les services, sauf autorisation exceptionnelle donnée par le cadre de santé et le médecin.

## Déroulement des soins

Pour certains soins, les professionnels peuvent vous demander de quitter momentanément la chambre. Ils vous en donneront le motif.

## Règles d'hygiène

Nous vous remercions de respecter les règles d'hygiène imposées par le service pour la santé de votre enfant.

Ces règles d'hygiène concernent le lavage et la désinfection des mains, le lit de l'enfant (seul l'enfant hospitalisé peut se coucher dans ce lit).

## Règles de vie

Les enfants malades ont besoin de repos et de calme. Afin de respecter leur sommeil et celui des autres, nous vous demandons d'éteindre le téléviseur au plus tard à 22h30.

Si vous êtes resté la nuit auprès de votre enfant, nous vous demandons de ranger votre lit et d'être habillé pour la visite médicale du matin.

## Règles de la laïcité

Les règles du service public et de la laïcité s'appliquent aux professionnels, aux parents et aux visiteurs.

Ils impliquent un respect mutuel des personnes, ainsi qu'un respect de la charte de la laïcité et des dispositions du règlement intérieur qui précise que "les patients ne peuvent, en raison de leurs convictions, récuser un agent ou la présence d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement de l'hôpital à leurs souhaits" (par exemple : demande de prise en charge de l'enfant en urgence par un soignant précis, ou de même sexe que lui...) (art. 38 et art. 50).

**Nous vous informons que le non-respect de ces règles de vie peut conduire la direction de l'hôpital à prendre des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion et le transfert dans un autre établissement.**

**Nous vous remercions de votre compréhension.**

